

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 SEPTEMBRE 2012

OBJET : ACCEPTATION CHEQUE

Le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte le chèque versé par l'association du souvenir français pour sa participation aux travaux concernant le carré militaire de la commune.

Chèque numéro 6668418 d'un montant de 417.00 euros

OBJET : CONSEILLE DE PREVENTION

Le Maire explique qu'il est obligatoire de nommer un conseiller de prévention.

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents de nommer Monsieur SIMON David, agent technique de la commune en tant que conseiller de prévention.

Autorise le maire à signer tous documents concernant ce sujet.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents la réalisation des travaux suivant :

- Remise en état des fontaines pour une somme de 70 909.00 euros*
- Rénovation de l'église pour une somme de 25 561.00 euros*

Et sollicite une subvention au titre de la dotation communale d'investissement 2013 auprès du Conseil Général.

OBJET : FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le maire indique au conseil municipal, que pour le bien de habitants de la commune, deux factures d'eau et assainissement par année serait préférable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Qu'à compter de l'année 2013, deux factures d'eau sera facturées aux habitants

- Juin : 1 ère facture estimative*
- Décembre : facture réelle*

OBJET : PRIX DE LA SALLE COMMUNALE

Par délibération du 20 janvier 2012, le conseil municipal a décidé d'augmenter le prix de la salle communale.

Le maire explique que seul le prix pour les habitants extérieurs a été modifié sur la délibération.

Il est donc nécessaire de délibérer une nouvelle fois pour le prix des habitants de Tanconville.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré fixe les prix de la salle communale de la façon suivante :

Habitants de TANCONVILLE	90.00 euros
Habitants extérieurs	130.00 euros

OBJET : CAUTION SALLE POLYVALENTE

Le Président explique que suite aux désagréments survenus lors d'une location de la salle polyvalente, il est préférable d'augmenter le prix de la caution pour la location de celle-ci.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de fixer le prix de la caution à **500.00 euros**.*

Ce montant est applicable à compter de ce jour.

OBJET : PROGRAMME COUPE DE BOIS 2013

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter la programmation de l'O.N.F. concernant la coupe de bois pour l'année 2013.

OBJET : GARDE MEUBLE

Le contrat de location de garde meuble signé avec Monsieur VOUAUX François est arrivé à échéance en 2010.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents

- De renouveler le contrat avec Monsieur VOUAUX François pour une durée de 6 ans soit de 2010 à 2016.*
- D'augmenter le prix de la location à 200.00 euros par an.*
- Charge le maire à signer tous document se rapportant à ce contrat.*

OBJET : PLACEMENT BUDGETAIRE

Le maire indique au conseil municipal, qu'un placement budgétaire de 152 450.00 euros est arrivé à échéance et qu'il convient de décider de sa nouvelle destination.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

1. *De reconduire le placement en question, suivant les indications ci-après :*

<i>Montant :</i>	<i>152 450.00 euros</i>
<i>Durée :</i>	<i>an</i>
<i>Nature :</i>	<i>Bons négociables du trésor</i>

2. *Charge le comptable de la commune à procéder aux opérations nécessaires.*

Joël MATHIEU
Le maire,